

LUTRY

La Municipalité soutient le contre-projet du Conseil d'Etat

L'initiative de trop



La Municipalité de Lutry a organisé le jeudi soir 10 avril, avec le soutien de tous les partis locaux, un débat public d'où il est clairement ressorti qu'une majorité des personnes présentes soutenaient le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative «Sauver Lavaux III». Cette position est également celle, unanime, de la Municipalité, qui considère aussi que la nouvelle initiative de Franz Weber est celle de trop. Elle propose par conséquent son rejet lors de la votation cantonale du 18 mai prochain.

Le territoire de Lavaux n'est pas un espace naturel. Voilà mille ans que le travail

des hommes – au début des moines bénédictins et cisterciens, puis des vigneron – a façonné sa nature et son aspect uniques. C'est un paysage construit à la sueur du front de dizaines de générations de travailleurs de la terre, qui y ont édifié pas loin de 450 kilomètres de murs de soutienement pour créer quelque 10'000 terrasses plantées de vigne. Ils y ont également construit leurs maisons, leurs caves et leurs celliers dans des villages caractéristiques qui ornent le vignoble comme des joyaux. C'est le travail des hommes, magnifiquement intégré à la nature, que l'Unesco a distingué.

Un contre-projet à la hauteur

L'initiative «Sauver Lavaux III» prétend figer à tout jamais la configuration actuelle de Lavaux, y empêchant toute nouvelle construction, y compris sur les terrains légalement attribués aux zones à bâtir. Elle empêche toute évolution des exploitations viticoles et gèle même pendant cinq ans les projets en cours, y compris ceux d'intérêt public.

Le contre-projet du Conseil d'Etat, lui, laisse à la compétence communale les zones à bâtir existantes, dessinées d'un commun accord par toutes les parties en 1979, suite à la mise en application de la première initiative de Franz Weber. La révision de la loi en 2012 permet notamment la réalisation d'indispensables parkings souterrains recouverts de vignes. Un soutien à la viticulture est prévu sous la forme d'un possible subventionnement de la réfection en bonne et due forme des murs de vigne.

La Municipalité estime que la législation actuellement en vigueur, qui a permis à Lavaux d'être inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, sera renforcée par le contre-projet du Conseil d'Etat et que la protection de ce site exceptionnel sera ainsi mieux assurée.

Antonio Costa

PUIDOUX

Assemblée générale de l'Association Lavaux-Panoramic

Une année sans fausses notes

L'assemblée générale de l'Association Lavaux-Panoramic s'est déroulée à Puidoux le 9 avril dernier. L'association, qui fête cette année ses 5 ans, a été tributaire en grande partie, comme ses concurrents, des conditions météorologiques, mais a pu compter sur l'été caniculaire et le reste de l'année pour remplir son carnet de réservation. Grâce à une très bonne

franc succès et sont reprises cette année. D'autres nouvelles courses à thème vont voir le jour et compléter l'offre actuelle.

Pour la deuxième année consécutive, la Capite, gérée par la SEVCPRS, a distribué les informations touristiques et vendu à satisfaction générale entre autres les billets du Lavaux-Panoramic, déchargeant ainsi les chauffeurs de cette responsabilité.



Le Lavaux Panoramic et ses voyageurs

collaboration avec le Lavaux Express et les courses spéciales mises en valeur qui ont augmenté, Lavaux-Panoramic a permis en 2013 d'assurer sa mission touristique pour près de 5300 voyageurs en sillonnant les vignobles de Lavaux.

Les courses à thème ont connu pour la plupart un

franc succès et sont reprises cette année. D'autres nouvelles courses à thème vont voir le jour et compléter l'offre actuelle.

Pour la deuxième année consécutive, la Capite, gérée par la SEVCPRS, a distribué les informations touristiques et vendu à satisfaction générale entre autres les billets du Lavaux-Panoramic, déchargeant ainsi les chauffeurs de cette responsabilité.

Panoramic s'est terminée par les remerciements adressés à ses partenaires financiers et techniques, à savoir les communes, les appellations, MVT, Lavaux-Express, et tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour que le petit train puisse continuer sa route touristique aussi importante qu'appréciée.

Le Lavaux-Panoramic

C'est au printemps 2009 que le Lavaux-Panoramic fit son apparition sur les hauteurs de Chexbres. Après un toilettage intensif et une nouvelle robe, il est parti à la conquête des chemins de vignes de Lavaux véhiculant la première année déjà plus de 5000 personnes grâce aux parcours diversifiés qui sont proposés.

Que ce soit le circuit de St-Saphorin avec la visite de son église du 16^e siècle ou le chemin des vignes à destination de Chardonne, le Lavaux-Panoramic a charmé les passagers à travers le vignoble en terrasses de Lavaux.

Antonio Costa

Informations et réservations
Lavaux-Panoramic
Tél. 0848 86 84 84

www.lavaux-panoramic.ch
info@lavaux-panoramic.ch

ORON

Conseil communal

Séance extraordinaire du Conseil communal le lundi 28 avril 2014 à 20h Grande salle d'Ecoteaux

Ordre du jour:

1. Appel
2. PV de la séance du 3 mars 2014
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Préavis municipal N° 10/2014 – Modification du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (Palézieux) et la modification du plan des zones approuvé le 24 mai 1985 (commune de Palézieux) au lieu-dit «En Cramoux» à Palézieux
10. Divers et propositions individuelles

Jean-Luc Schwaar, président – Lorraine Bard, secrétaire

FOREL (LAVAUZ)

Conseil communal

Séance ordinaire du Conseil communal le jeudi 1^{er} mai 2014 à 20h15, salle «Cornes de Cerf, Paroisse et Conseil» de la Maison de Commune.

Ordre du jour:

1. Appel
2. Courrier
3. Assermentation de trois nouveaux conseillers
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013
5. Préavis municipal 1/2014 concernant l'amélioration de la déchetterie des Prés de Bamps et l'achat de bennes compactrices avec demande de crédit
6. Préavis municipal 2/2014 concernant le règlement communal relatif à la taxe pour la mise en décharge contrôlée de matériaux inertes (DCMI)
7. Election d'un délégué à l'ASIJ (Association scolaire intercommunale du Jorat)
8. Rapport de la commission de gestion
9. Communications de la Municipalité
10. Communications du Bureau
11. Propositions individuelles
12. Contre-appel

Cette séance est publique

Max Ditzler, président – Line Pabst, secrétaire

APE-JORAT

Je suis nul, je n'y arriverai jamais, je suis moche, les autres ne veulent jamais jouer avec moi, mes copains m'embêtent toujours... Quel parent n'a pas déjà entendu de tels propos de la bouche de sa progéniture? Pour remédier à ces différentes formes de stress et aider nos enfants à augmenter leur confiance en eux, l'APE-Jorat organise prochainement un cours Tatout d'autoprotection et de prise de confiance en soi destiné aux élèves de notre région.

Fondée dans le canton de Neuchâtel par Daphné Jaquet-Chiffelle, «TATOUT» est une école d'autoprotection et de prise de confiance en soi. Elle organise régulièrement des stages dans toute la Suisse romande et à l'étranger. Dans le cadre de ses ateliers pour enfants et adolescents, TATOUT propose, par une approche ludique, valorisante et personnalisée, des outils simples et concrets pour rester en sécurité et apprendre le respect de soi et des autres. Les techniques sont enseignées en toute sécurité, sans

faire peur. Impliqués, les parents peuvent utiliser les principes et les exercices au quotidien dans l'éducation de leurs enfants.

Les cours de TATOUT pour enfants et adolescent-e-s s'adressent aussi aux parents et aux enseignants. L'enseignement est adapté en fonction des groupes d'âges (4 à 7 ans, 6 à 11 ans, 10 à 14 ans). D'autres cours sont donnés aux adolescents et aux adultes. L'enseignement est basé sur l'interactivité et les échanges avec les participants. Histoires, jeux, exercices et jeux de rôle développent les capacités de l'enfant à rester en sécurité. L'enseignement est adapté aux différents groupes d'âges. Parmi les thèmes abordés, nous examinons les ressources de chacun-e pour:

- dire non et être entendu-e
- éviter d'être choisi-e comme victime
- faire face aux bagarreurs à l'école
- développer son intuition
- réagir en cas de provocations et d'insultes
- prévenir les enlèvements
- se défendre physiquement si

Prochains événements organisés par l'APE-Jorat

Un mardi par mois, salle des Rossignols, bâtiment communal de Forel (Lavaux) se déroule le **Jardin des parents** pour se rencontrer entre parents et échanger nos expériences lourdes ou légères en matière d'éducation. Prochaine date: **mardi 29 avril de 20h à 22h.**

Invitation à rejoindre le comité d'APE-Jorat

- Vous êtes parent d'élèves de la région du Jorat au sein des onze communes de l'ASIJ (Association scolaire intercommunale du Jorat).
- Vous désirez vous impliquer dans la collaboration active et constructive avec les autorités communales, scolaires et le corps enseignant de notre région pour garantir à nos enfants l'environnement le plus propice à leur bon développement.
- Vous êtes prêt à consacrer quelques heures mensuelles de votre temps libre dans le cadre d'activités bénévoles et associatives.
- Nous nous réjouissons de faire votre connaissance.
- Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mathieu Janin, président de l'APE-Jorat par téléphone (079 692 62 36) ou par courriel (info@ape-jorat.ch)

Tatout juste

les techniques précédentes ne suffisent pas

éviter les abus sexuels
L'équipe de TATOUT est constituée d'instructeurs et d'institutrices qualifiés et expérimentés; femmes et hommes travaillent ensemble pour lutter contre toutes les formes d'agressions. Elle organise régulièrement des stages dans toute la Suisse et à l'étranger à l'attention des élèves et des parents, ainsi que des cours en entreprise. L'APE-Jorat organise dans notre région deux ateliers TATOUT d'autoprotection et de prise de confiance en soi pour les élèves de 4 à 11 ans, animés par Irène Pittet le samedi 10 mai à la Salle du Moulin à Ferlens. Le premier atelier se déroulera de 13h à 15h pour les élèves de 4-7 ans (1P-3P) et de 15h30 à 17h30 pour les élèves de 6 à 11 ans (3P-6P). Ces deux ateliers ne comprendront pas de techniques physiques, exclusivement réser-

vées aux ateliers de week-end de plus longue durée.

La participation à ces deux ateliers requiert une inscription préalable (délai jusqu'au 2 mai). Chaque enfant participant doit être accompagné d'un parent ou d'un adulte responsable. La participation est facturée Fr. 35.- pour les membres de l'APE-Jorat et Fr. 45.- pour les non-membres. L'APE-Jorat accorde des conditions particulières aux familles qui inscrivent plusieurs enfants.

Mathieu Janin

Inscriptions, informations:

APE-Jorat, Claire-Sarbach, www.ape-jorat.ch, info@ape-jorat.ch ou 021 799 16 91. Vous pouvez également consulter le site des cours TATOUT à l'adresse www.tatout.ch

Publicité

Salaire minimum = danger maximum

- Pour les travailleurs non qualifiés
- Pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi
- Pour les femmes en réinsertion professionnelle

NON
au SMIC en Suisse

www.smic-non.ch Comité vaudois interpartis «Non à l'initiative sur les salaires minimums», CP 1215, 1001 Lausanne